

Charte d'accueil en formation et d'accompagnement des apprenants.es en situation de handicap et à besoins spécifiques

Cette charte s'applique à tous les apprenants en situation de handicap physique (moteur), sensoriel (visuel, auditif), cognitif (trouble spécifique du langage, autisme, etc), intellectuel et psychologique, conformément à la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé (2001).

OBECTIFS DE LA CHARTE : ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION

L'accessibilité généralisée des personnes en situation de handicap à l'ensemble des dispositifs de droit commun, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps.

Les candidats ayant un handicap reconnu doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres apprenants. Ce principe ne suffit pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques peuvent, au cas par cas, être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser et rétablir l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez échanger sur ce point, vous pouvez le faire avec Charlotte PION, référent handicap qui saura mobiliser les ressources adéquates pour faciliter l'adaptation de l'environnement (de formation, de stage, d'insertion professionnelle).

PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET/OU D'EXAMENS

Au sein d'Oxytalis, un.e apprenant.e en situation de handicap peut bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens et être accompagné.e tout au long de son parcours par le référent handicap.

- Pour cela, l'apprenant.e doit être connu.e par le référent handicap.
- Les démarches doivent être effectuées le plus rapidement possible en début de formation afin que les aménagements adéquats puissent être mis en œuvre.

L'anticipation est essentielle pour pouvoir préparer autant que faire se peut les aménagements nécessaires (matériels, humains, pédagogiques).

L'objectif est de vous accompagner afin que vous puissiez vous concentrer sur votre formation et non pas sur la mise en place de solutions qui nous incombent.

NOS ENGAGEMENTS

- Engager un dialogue avec l'apprenant pour prévoir en amont les besoins
- Faciliter l'accès et la venue, en apportant un appui
- Réaliser un entretien qui permettra de formaliser les besoins et de définir les aménagements
- Orienter dans les démarches pour la reconnaissance du handicap
- Coordonner la mise en œuvre des aménagements avec l'équipe ou les acteurs périphériques de la formation (formateurs, stage, certification, ...)
- Se rapprocher des acteurs externes pour trouver des solutions adaptées
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation et de professionnalisation de l'ensemble de notre environnement

En interne, nos équipes sont sensibilisées par le référent handicap, en respectant le caractère confidentiel et en ne transmettant aucune information sans l'accord de la personne en situation de handicap.

En externe, le référent handicap fait également appel, aux acteurs en proximité, généralistes ou spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, ou des associations) en fonction du contexte.

CONTACT



Charlotte PION
07.67.33.86.52
charlotte@oxytalis.com